

Législature 2020-2025

Délibération N° 897

Séance du Conseil municipal du **15 juin 2021**

DEMANDE D'APPROBATION DU RÈGLEMENT DES PARCS, PROMENADES, ESPACES VERTS, PRÉAUX D'ÉCOLES, PLACES DE JEUX ET TERRAINS DE SPORT

Conformément à l'article 30, al. 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,

Vu le préavis de la commission sociale, sport, santé et vie associative (CSSV) du 20 avril 2021,

Vu le préavis de la commission finances, administration et sécurité (CFAS) du 31 mai 2021,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à la majorité simple

Par 12 oui, 7 non et 0 abstention sur 19 CM présents

1. D'adopter le règlement du Conseil municipal relatif aux parcs, promenades, espaces verts, préaux d'écoles, places de jeux et terrains de sport, tel qu'il figure dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération.
2. De fixer l'entrée en vigueur au lendemain de l'approbation par le département compétent.



Le Président : Nicolas FOURNIER



Le Secrétaire : Xavier FRANCEY